

RAPPORT NARRATIF DU PROJET :
SENSIBILISATION DE L'AUTORITE LOCALE,
DES COMMUNAUTES DES PECHEURS ET DU
PUBLIC SUR LA COGESTION DE LA PECHE
DANS L'EXTREME NORD – OUEST DU LAC
TANGANYIKA EN VUE DEL'AMENAGEMENT DE
LA PECHE EXECUTE PAR LE CENTRE DE
RECHERCHE EN HYDROBIOLOGIE (C.R.H) /
UVIRA)

Numéro du Contrat du Projet

CRH-IRSNB, 2017 / SO3 – 2 / 165.

Facilitateur MULIMBWA N'Sibula THEOPHILE

Biologiste de pêche

C.R.H Uvira

Février - Juin 2018

ACTIVITE 1 : Atelier de sensibilisation de l'autorité locale sur les Résultats de la Recherche pour une Prise des décisions conséquentes à la hauteur du danger que traverse la pêche dans l'extrémité nord – ouest du Lac Tanganyika (CAS : VILLE D'UVIRA) organisé par le Centre de Recherche en Hydrobiologie C.R.H Uvira

INTRODUCTION

Ce rapport narratif est un document de référence de l'autorité locale ainsi de leurs engagement pour prendre des mesures conséquentes de réduire sensiblement la pression élevée de la pêche sur le lac Tanganyika par les mécanismes de la cogestion de la pêche.

Ce rapport comporte six grandes parties :

1. Présentation synthétique du projet et de l'activité de l'atelier
2. Déroulement de l'atelier
3. Synthèse de l'activité
4. Débats
5. Suggestions et Recommandations
6. Conclusion

1. Présentation synthétique du projet et de l'activité de l'atelier

A. OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global

Sensibiliser l'autorité locale à s'engager à diminuer la pression élevée de la pêche par les mécanismes de la cogestion de la pêche

Objectifs spécifiques :

- Limiter l'octroi et contrôler des permis de pêche (surpêche)
- Interdire formellement et contrôler régulièrement l'utilisation des engins illégaux de la pêche, la vente des larves et des poissons juvéniles sur les marchés
- Interdire l'extraction des pierres, du sable et la coupe de la végétation aquatique (roseau et autres)
- Empêcher la pêche dans le milieu de frayères
- Appliquer la réglementation de la pêche

B. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

Diminution sensible du nombre de permis de pêche ;
Rareté des poissons juvéniles (immatures) sur les marchés ;
Respect progressif de milieux de frayères et habitats des poissons ;

C. OBJECTIF DE L'ATELIER

Implication totale de l'autorité locale dans l'aménagement de la pêche et la prise des décisions conséquentes.

D. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

Acceptation de l'autorité locale de s'engager totalement dans la gestion durable de la pêche (voir acte d'engagement)

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Dans son exposé, le facilitateur Monsieur Mulimbwa N'sibula Théophile ayant comme sujet **Etat de lieu de la pêche avec l'implication de toute l'administration locale pour l'aménagement de la pêche**, il a d'abord donné les services éco systémiques du lac, à savoir :

Sources de protéine animale, de revenu économique et d'emploi ainsi que de l'eau douce ensuite il a montré le problème que traverse le Lac qui est la diminution des captures qui entraîne des conséquences ci – après :

- Insécurité alimentaire,
- Perte du pouvoir économique,
- Pauvreté généralisée au sein de la population riveraine du lac.

Quelles sont les causes de cette diminution et la raréfaction de certaines espèces des poissons ?

- Surpêche,
- Utilisation des engins de pêche illégaux,
- Destruction des habitats de poissons en extrayant du lac des pierres et sable ainsi que la coupe de la végétation aquatique (roseaux et autres)
- Pollution physique : transport des sédiments dans le lac par les eaux de pluie,

- Pollution biologique : début de l'installation de la jacinthe d'eau douce qui bloque la photosynthèse qui nuit les poissons algivores
- Pollution chimique : fuite du carburant dans les ports et dans les installations de station de carburant au bord du lac qui rend l'eau impropre à la consommation et occasionne la présence des métaux lourds dans la chair de poissons.

3. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Le modérateur Monsieur Mulala Bahati Paul coordinateur de l'ONG AMIS DU LAC TANGANYIKA a montré que l'état actuel de la pêche va de mal en pire et cela pour des causes citées ci-haut. Sur ce, nous interpellons la conscience de tout un chacun de commencer d'abord à s'engager dans la cogestion de la pêche de ce lac au lieu d'attendre la réaction de Kinshasa ou de Bukavu.

4. DEBATS

Le facilitateur a posé la question suivante : Etes vous prêt à marquer vos accords sur l'acte d'engagement qui sera rédigé par le C.R.H/ Uvira pour atteindre progressivement des objets de cet atelier ?

Tout le monde a répondu : OUI

5. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Agence Nationale de Renseignement (A.N.R)

Ce service a montré le problème de la complicité entre des services étatiques concernés et des pêcheurs qui nous amène à une mauvaise gestion. Par exemple : quand un des services interdit l'utilisation des engins de pêche illégaux et l'autre l'autorise.

Solution : Pour mettre fin à ceci, il faut que l'esprit de la cogestion préoccupe la conscience de tout le monde et que le patriotisme prime.

Service de l'Agriculture, Pêche et Elevage

Ce service a d'abord montré que le nombre de permis de pêche est sous la responsabilité de l'Assemblée Provinciale et ce nombre est fixé en fonction d'un montant prévisionnel dans le budget de la province. Ensuite, il a été demandé de délimiter des zones de fraysère et de respecter la période de pêche car les services concernés se contredisent et il s'agit des services ci- après : Agri- pêche (Agriculture), garde pêche (Environnement), la force navale et la police lacustre.

Solutions : Activités à mener dans le futur

- Pour limiter l'octroi massif de permis de pêche, un lobbying doit être fait au niveau de la province et non au niveau local,
- Il a été recommandé au C.R.H d'aider les services concernés à identifier les zones de frayères pour qu'ils puissent les contrôler,
- Créer une plateforme pour l'échange et la collaboration permanente entre les différents services concernés pour aboutir aux résultats escomptés. Ainsi, le coordinateur de l'ONG dénommé Amis du lac Tanganyika Monsieur Mulala Bahati Paul a été choisi comme Président de cette plateforme.

- Service de l'Environnement

Ce service a reconnu la complicité de l'administration locale avec les différents exploitants du lac. C'est-à-dire l'absence de la cogestion de la pêche. Ici, chaque service décide différemment des autres.

Solution : Activités à réaliser dans le futur

- Mettre en place un cadre d'échange et de collaboration permanente entre les services concernés.
- Sensibiliser et vulgariser suffisamment les pêcheurs sur des textes légaux de la pêche.
- Créer une carrière sur la terre ferme pour la population dont la vie est étroitement liée à l'extraction des pierres, sable et la coupe de la végétation aquatique (roseaux et autres)

- Police lacustre

Ce service a montré qu'il est un service d'appui pour les autres Services de l'état. Si une décision est prise, il sera prêt à son exécution.

- Chefferie de Bavira

Celle-ci souhaite aussi la mise en place d'un cadre permanent de discussion entre services concernés et l'implication des médias locaux, c'est-à-dire des émissions radios en Kiswahili.

Solution : émission radio déjà amorcée mais la période accordée ne suffit pas

Développement rural

Il a recommandé l'implication des responsables des associations de pêcheurs ainsi que l'ONG Amis du lac dans la vulgarisation des lois en la matière.

Pour terminer, nous nous sommes convenu que le C.R.H/ Uvira produira un document ou acte d'engagement dans lequel tous les services concernés s'engagent dans la cogestion de la pêche et ce document sera approuvé par tout le monde. Le document a été établi et signé par les concernés.

6. CONCLUSION

Les conséquences citées ci-haut étant énormes, l'autorité locale a accepté à s'engager dans la gestion rationnelle de la pêche par une prise des décisions conséquentes à la hauteur du danger (Acte d'engagement en annexe)

ACTIVITE 2. Sensibilisation des communautés de pêcheurs et des riverains du lac sur les résultats de la recherche et leurs implications dans la gestion de la pêche.

INTRODUCTION

Le modérateur Monsieur Mulala Bahati Paul coordinateur de l'ONG local dénommé **AMIS DU LAC TANGANYIKA** (ALT) a donné les différents services éco systémiques du lac Tanganyika, à savoir : sources de devise, de la nourriture, de l'emploi et de l'eau douce pour le bien être de la population. Il a mis beaucoup d'accents sur la mauvaise gestion de la pêche dont l'origine se trouve dans la mauvaise pratique de la pêche exercée par les communautés de pêcheurs et la population d'Uvira et celle-ci constitue un danger que traverse la biodiversité du lac en particulier et en général les pêcheurs et la population qui sont bénéficiaires.

Ce rapport narratif de sensibilisation en faveur des communautés des pêcheurs et les riverains du lac est reparti en cinq grandes parties, à savoir :

1. Présentations synthétiques du Projet et de l'atelier
2. Déroulement de l'atelier
3. Synthèse de l'activité
4. Suggestions

5. Conclusions

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET ET DE L'ATELIER

A. OBJECTIFS DU PROJET

Sensibilisation de l'autorité locale, la communauté des pêcheurs et le public sur la cogestion de la pêche dans l'extrémité nord – ouest du lac Tanganyika en vue de l'aménagement de la pêche durable.

Cas Territoire d'Uvira

B. OBJECTIF GLOBAL

Contribution à la diminution de la pression de la pêche par le mécanisme de la cogestion par toutes les parties prenantes

C. RESULTATS ATTENDUS DU PROJET

- Diminution sensible d'octroi des permis de pêche,
- Les poissons juvéniles deviennent de plus en plus rares sur les marchés,
- Diminution de l'utilisation des engins de pêche illégaux sur le lac,
- Respect progressif des milieux de frayères et habitats des poissons,

D. RESULTAT ATTENDU DE L'ATELIER

Implication totale des communautés de pêcheurs dans la gestion de la pêche

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Le facilitateur Mr. Théophile MULIMBWA N'Sibula chercheur au C.R.H / Uvira a montré l'état de lieu de la pêche du Lac Tanganyika en comparant les captures de vers les années 1980 et celles d'aujourd'hui avec les données statistiques à l'appui. Ces données révèlent la diminution des captures effrayante et ce dernier a interjeté un appel auprès des communautés de pêcheurs à trouver une solution urgente et durable. Il a demandé aux pêcheurs de s'engager dans la lutte de sauvegarder la biodiversité du lac car les produits halieutiques de ce lac est un patrimoine national que nous devons léguer à notre postérité.

Que faire pour y arriver ??

Au niveau des communautés de pêcheurs et la population

Il faut :

- a. Dénoncer les pêcheurs clandestins sans permis de pêche ;
- b. Décourager les mamans vendeuses des poissons juvéniles ;

- c. Interdire l'extraction des pierres, sable et la coupe de la végétation aquatique (roseaux et autres) ;
- d. Relancer la pisciculture existante et créer d'autres

3. Synthèse de l'Activité

Le modérateur Monsieur Mulala Bahati Paul a montré que l'état actuel de la pêche va de mal en pire et cela pour des causes citées ci-haut. Sur ce, nous interpelons la conscience de tout un chacun de commencer d'abord à s'engager dans la cogestion de la pêche de ce lac au lieu d'attendre la réaction de Kinshasa ou de Bukavu.

4. Suggestions et Recommandations

Superviseur de l'environnement chefferie de Bavira

- Actualiser des lois sur la pêche et leurs misent en application ;
- Mettre en place un cadre permanent de concertation et d'échange avec les parties prenantes ;
- Multiplier les nombres de sensibilisation ;
- Donner la période de fermeture commune pour les 4 pays autour du lac (Burundi , R.D. Congo, Tanzanie et la Zambie) ;

Agri-pêche de la plage de Makobola

- Irresponsabilité de l'Etat : les agri - pêches non payés ;
- Inconscience des pêcheurs ;

Président de la plage de Kilibula

- Non respect des règles coutumières (argument non réfuté) ;
- Etendre les sensibilisations dans tous les quartiers ;
- Faire la rotation pour la fermeture de la pêche. Exemple entre Uvira et Baraka (Fizi) ;

Secrétaire de la plage de Kalundu

- Que tout le monde soit impliqué dans l'aménagement de la pêche ;

Président de la plage de Kibondwe / Kasenga

Les déchets de la brasserie du Burundi nuiraient les poissons (argument non fondé)

5. Conclusions

Les communautés de pêcheurs ont suivi avec attention les résultats de la recherche et ils sont prêts à amorcer le processus de lutter contre les mauvaises pratiques de pêche citées ci- haut qui sont à la base de la diminution des captures et de la biodiversité à condition que le gouvernement les accompagne.

ACTIVITE 3. Atelier de la sensibilisation **mixte** de l'autorité locale et des communautés de pêcheurs ainsi que les riverains du lac pour harmonisation des mesures à prendre et à appliquer à la cogestion de la pêche

INTRODUCTION

Le représentant de l'administrateur du territoire d'Uvira empêché a montré l'importance de cette rencontre et a demandé la participation active de tout les participants pour qu'à la fin de l'atelier qu'on puisse arriver à des mesures qui permettront la reconstitution des stocks de poissons.

Ce rapport s'articule sur cinq grandes parties :

1. Présentation synthétique du projet et de l'activité de l'atelier
2. Déroulement de l'atelier
3. Synthèse de l'activité
4. Débats
5. Conclusion

1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET ET DE L'ATELIER

Le facilitateur Mr. Mulimbwa N'sibula a repris en insistant sur les objectifs et les résultats que le projet attend réaliser et des objectifs et résultats de cet atelier cités ci-dessous :

DES OBJECTIFS DU PROJET

Objectif global

Diminution de la pression élevée de la pêche par les mécanismes de la cogestion de la pêche ;

Objectifs spécifiques :

- Limiter l'octroi et contrôler des permis de pêche (surpêche)
- Interdire formellement et contrôler régulièrement l'utilisation des engins illégaux de la pêche, vente des larves et des poissons juvéniles sur les marchés
- Interdire l'extraction des pierres, du sable et la coupe de macrophytes
- Empêcher la pêche dans le milieu de frayères
- Appliquer la réglementation de la pêche

RESULTAT ATTENDU DU PROJET

La cogestion de la pêche sur le lac Tanganyika

OBJECTIF DE L'ATELIER

Harmonisation des mesures à prendre et à appliquer aux récalcitrants et aux récidivistes

RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

Proposition des mesures à prendre et à appliquer après légalisation.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Le facilitateur a rappelé les services éco systémiques du lac, à savoir : sources de protéine animale, de revenus, d'emplois et de l'eau douce. En outre, Il a montré aux exploitants du lac que l'autorité locale a accepté à s'impliquer dans la cogestion de la pêche en prenant des mesures sévères pour punir les récalcitrants et l'acceptation des communautés des pêcheurs dans le but de réduire sensiblement la pression de la pêche et accroître la production halieutique. Sur ce, que personne ne vienne se plaindre après car vous êtes tous averti.

3. SYNTHESE DE L'ACTIVITE

L'état actuel de la pêche qui va de mal en pire et mérite une intervention rapide pour l'aménagement de la pêche. Celle-ci constituera des mesures à prendre qui seront appliquées aux récalcitrants qui veulent rester dans la destruction de la biodiversité.

4. Débats

Après avoir examiné toutes les causes qui sont à l'origine de la diminution de stocks des poissons, nous avons trouvé en premier lieu que les sanctions suivantes peuvent permettre l'allègement de la pression de la pêche sans toucher profondément l'aspect social des exploitants :

- brûler les engins de pêche illégaux. Exemple, filet moustiquaire
- arrêter les filets de pêcheurs clandestins,
- Décourager la vente des poissons juvéniles sur les marchés,
- accorder une carrière sur la terre où l'on peut extraire des pierres et du sable
- Interdire la pêche dans le milieu de frayères

5. Propositions et suggestions

Les deux services de l'état sont diamétralement opposés et ne s'entendent pas sur la gestion des engins de pêche, à savoir : Environnement et Agriculture, pêche et élevage.

A cela, les participants ont proposé la création d'une commission pour gérer cette situation en harmonisant les différents se trouvant entre ces deux services et le suivi permanent dans l'application des mesures prises

6. Conclusions

Pour la réussite du projet, il faut :

- L'engagement total de l'autorité locale et les différents exploitants des produits halieutiques pour la cogestion et l'aménagement de la pêche Ici suivra les note circulaire et décision relatives aux infractions légalisées par l'Administrateur du Territoire
- Accompagnement financier de la commission ou plateforme par les partenaires. Par exemples l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT), le Haut Commissariat de Réfugiés (H.C.R) et l'Institut de Recherche en Hydrobiologie (C.R.H) Uvira.
- Services concernés : Agriculture, Environnement, Développement Rural , Service de Mines, Fédération des pêcheurs, C.R.H / Uvira et l'ONG dénommé Amis du Lac Tanganyika en sigle A.L.T. doivent collaborer ensemble pour l'aboutissement de ce projet.

ACTIVITE 4 Fabriquer et imprimer ainsi que distribuer les dépliants sur la sensibilisation aux parties prenantes et à la population. 250 dépliants ont été fabriqués et distribués aux différents services concernés. A l'avenir, songeons à faire atteindre ces dépliants aux écoles de la place ainsi qu'aux églises.

ACTIVITE 5 Emissions à la radio. Cette activité a été réalisée par les radios de la place chaque vendredi à partir de 20 h00 avec une durée de 30 minutes

ACTIVITE 6 Suivi et évaluation des changements. Cette activité attend la légalisation de la **NOTE CIRCULAIRE N° 5072 / / BUR – AT / TER . UV / 2018 RELEVANT LES CAUSES MAJEURES QUI SERAIENT A LA BASE DE LA BAISSSE DE LA PRODUCTION DES PRODUITS HALIEUTIQUES DU LAC TANGANGANYIKA EN TERRITOIRE D'UVIRA ET la DECISION 5072 / / BUR – AT/ TER . UV PORTANT MESURE DE RENFORCEMENT DE LA NOTE CIRCULAIRE N° 5072 / / BUR-AT/TER-UV/ 2018 DU // 2018 RELATIVE AUX**

INFRACTIONS AYANT TRAIT AUX CAUSES par DE LA BAISSSE DES PRODUITS HALIEUTIQUES SUR LES EAUX DU LAC TANGANYIKA EN TERRITOIRE D'UVIRA .

Difficultés rencontrées :

- Déplacement de certaines unités de pêche en zone de Fizi
- Pluies abondantes durant la période (Février – Mai 2018)
- La non utilisation des engins de pêche illégaux n'est pas à confirmer parce que l'apparition de recrues dans les captures commence à partir de juin jusque Octobre – Novembre.